

Dossier de consultation des entreprises

Maintenance des installations thermiques

1- Objet du contrat :

Le contrat aura pour but de définir la nature, le champ d'application ainsi que les conditions d'exécution et de rémunération des prestations et fournitures assurées par le prestataire pour le compte du collège La Maillière – 77185 Lognes. Il est demandé une prestation d'entretien de type P2 avec dépannages.

2- Liste du matériel à prendre en charge :

Chaufferie :

- 1 chaudière de marque Guillot de type modulo control M390 450KW
- 1 chaudière de marque Guillot de type Optimagaz 348 350 KW
- 6 groupes de pompe (réseau plancher chauffage, réseau radiateurs Enseignement EST, réseau radiateurs Enseignement OUEST, réseau radiateurs Pôle Administration, circuit primaire pour les CTA et double primaire ECS)
- 1 production solaire de marque EKLOR, avec module hydraulique et 18 m² de panneaux solaires
- 1 ballon de 1500 litres avec 2 épingles (solaire et primaire eau chaude de 41 kw)
- 1 adoucisseur
- 2 pompes de recyclage ECS + mitigeur en tête
- 1 armoire électrique complète avec régulation de marque SAUTER

Local technique cuisine (terrasse du bâtiment Restauration):

- 1 CTA apport d'air neuf traité pour les hottes à induction d'air de marque FRANCE AIR 11 000M3/H – type Modulys Play
- 1 CTA apport d'air traité (pour la salle de restauration) de marque FRANCE AIR 4000M3/H – type POWER PLAY MAX 60 REG EC
- 1 extracteur Hotte Cuisson de marque FRANCE AIR – type DEFUMAIR XR 800 6/12 PT
- 1 extracteur Hotte Plonge de marque FRANCE AIR – type DEFUMAIR XR 450 6 PT

Local technique collège (R+1) :

- 1 CTA apport d'air neuf traité pour les salles de musiques et d'art plastiques de marque FRANCE AIR 4000M3/H – type POWER PLAY MAX 60 REG EC

Extracteurs :

6 extracteurs FRANCE AIR SIRIUS 600 - Localisation en terrasse (sanitaires, salles de réunion, bureaux rdc, loge gardien)

1 extracteur ANTARES 2200 – Local. terrasse (sanitaires élèves communs demi-pension)

1 extracteur FRANCE AIR PRIMERO 7/7 – Local. terrasse (ventilation salle de cours façade sud est)

1 extracteur FRANCE AIR PRIMERO 9/9 – Local. terrasse (ventilation salle de cours façade nord ouest)

1 extracteur FRANCE AIR PRIMERO 10/10 – Local. terrasse (ventilation salle de cours façade est)

1 extracteur FRANCE AIR SIRIUS 1200 - Local technique cuisine (locaux annexes demi-pension)

1 extracteur FRANCE AIR SIRIUS 600 - Local technique collège (locaux annexes + sanitaires)

Local informatique :

1 climatiseur split system, marque THOSHIBA RAS 107 SAVE AVAN

Local poubelle cuisine :

1 climatiseur FRIGA – BOHN MR 120L + DMP

Logements de fonction :

4 chaudières murales à condensation DE DIETRICH MCX 24-28 MI avec pompe GRUNDFOSS UPS 1560

4 productions solaires de marque EKLOR type B SOL ECS avec 2 échangeurs

4 ensemble de capteur solaire EKLOR type C SOL 423 EKS

3- Prestations demandées :

Prestations d'entretien type P2 Le prestataire devra assurer, à raison d'une visite annuelle, et d'une visite en cours de saison, le ramonage et, de façon générale, l'entretien nécessaire au maintien en état des matériels placés sous sa responsabilité contractuelle ainsi que la propreté des locaux. L'offre devra décrire ces opérations de façon détaillée.

Le prestataire devra entretenir les installations en prenant toutes les mesures nécessaires pour que soient respectées les dispositions légales réglementaires en vigueur. Le prestataire devra être en mesure de formuler, si nécessaire, des suggestions en vue d'assurer la remise en état ou le remplacement des matériels indispensables à un bon fonctionnement des installations, si ces derniers ne sont pas pris en charge dans le cadre du présent contrat. En cas d'arrêt inopiné du

chauffage, le prestataire devra prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des installations prises en charge dans le présent contrat. En cours d'exploitation, le prestataire devra rechercher des solutions permettant d'améliorer le rendement de l'installation. Le cas échéant, et après accord du client, il pourra mettre en œuvre ces solutions.

4- Périodes de chauffage

Le prestataire doit être en mesure de mettre en service ou d'arrêter les installations de chauffage des locaux dans les 48 heures suivant la demande du client, sur la période s'étendant du 1er septembre au 31 mai. Au cours de cette période le client se réserve le droit de fixer les dates de début et de fin de la période effective de chauffage ou de l'interrompre certains jours suivant les nécessités climatiques.

5- Obligations générales du prestataire

Le prestataire assure envers le client une obligation de résultat. Il s'engage à respecter la législation et la réglementation en vigueur, informer le client des conséquences éventuelles des nouvelles réglementations sur les installations dont il a la charge, observer les règles de l'art, tenir un livret de marche de l'installation consignant toutes les interventions ou incidents.

6- Prix des prestations et fournitures

Le montant forfaitaire annuel devra être mentionné, ainsi que les conditions de révision des prix

7- Modalités de facturation

Il y aura émission de 2 factures annuelles de 50% du montant du forfait à la date du 1^{er} septembre, et du 1er mars. La 1^{ère} facture couvrira la période de 1er avril 2021 au 30 septembre 2021, et interviendra le 1er septembre. En cas de non reconduction du contrat, la rémunération du prestataire sera calculée prorata temporis.

8- Modalités de paiement

Le paiement sera effectué par virement administratif, conformément à l'article 98 du code des marchés publics, soit un délai de 30 jours à réception de la facture ou à la date d'exécution des prestations si celles-ci sont postérieures à la date de réception de la facture.

9- Durée du contrat

Le contrat devra être proposé pour une durée de 1 an à compter du 1er avril 2021. Il sera renouvelable au maximum 2 fois par tacite reconduction.

10- Divers

Il est vivement conseillé de prendre contact avec le collège pour une visite des installations. Vous pourrez contacter : Luigui COPPRY, le gestionnaire au 01 60 06 52 59 ou par mail : int.0771992x@ac-creteil.fr

Les offres devront parvenir au collège, soit par courrier postal, soit remis en mains propres contre signature, soit envoyées par courriel à l'adresse du collège avant la date limite de la consultation.